

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

25 juillet 2023

N° E23000045 /78

La vice-présidente

Décision désignation commissaire

CODE : type n° 6

Vu enregistrée le 21 juillet 2023, la lettre par laquelle l'établissement public GRAND ORLY SEINE BIEVRE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

modification n° 5 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Athis-Mons ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Michel VALOIS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Joël RIVAULT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à l'établissement public GRAND ORLY SEINE BIEVRE, à M. Michel VALOIS et à M. Joël RIVAULT.

Fait à Versailles, le 25 juillet 2023.

La vice-présidente

Isabelle DELY

